

# **PHOENIX AMSTAFF**

## **Contrat de saillie de chien**

**Entre, d'une part,**

**Nom** : .....RAKO

**Adresse** : .....IIG ...

**Téléphone** : ...03841....

**Nom du chien** : PHO....

**Race** : .....America.....

**Couleur** : .....Noir et blanc

**Age** : .....17 mois

**Vacciné** : .....OUI

**Vermifugé** : ....OUI

**Et, d'autre part,**

**Nom** :

**Adresse** :

**Téléphone** :

**Nom de la chienne** :

**Race** : American Staffordshire Terrier (AMSTAFF)

**Couleur** : Blanc sur Noir

**Vaccination** :

**Vermifuge** :

# **PHOENIX AMSTAFF**

## **Les parties conviennent de ce qui suit**

Les parties conviennent de procéder à la saillie de la chienne par l'étalon conformément aux conditions du présent contrat.

La saillie aura lieu à Ambatomaro

Date du contrat et du premier contact entre la chienne et l'étalon : 26/11/2024

Date envisagée de naissance : à partir du 28/01/2025

Conditions :

- 1/3 des chiots sont au propriétaire de l'étalon
- Le propriétaire de l'étalon choisit les chiots en premier à l'âge de deux (02) mois
- Pas de droit de saillie

## **Article 1 – Conditions sanitaires de l'étalon et de la chienne**

Les parties s'obligent à s'assurer de la mise à jour des vaccins de l'étalon et de la chienne. Le carnet de vaccination fait foi.

L'opération de saillie s'effectue sous certaines conditions, à savoir l'état de santé parfait de l'étalon et de la chienne.

Cela implique notamment l'absence de maladie et de parasites chez les animaux.

Le lieu de la saillie doit être indemne de toute maladie contagieuse.

## **Article 2 – Conditions d'usage des chiens**

Avant toute signature du présent contrat, il est porté à la connaissance du propriétaire de la chienne des éventuels vices affectant l'étalon et susceptibles de transmission héréditaire. Le propriétaire de l'étalon s'oblige à mentionner :

- les défauts de santé (croissance lente suite à un parvovirus à l'Age de 4mois);
- les problèmes de caractère (non) ;
- les problèmes de reproduction (non).

L'acceptation des défauts par le propriétaire de la chienne oblige les parties à l'inscrire explicitement dans les conditions particulières du présent contrat.

Le propriétaire de la chienne s'engage à informer le propriétaire de l'étalon et ce, avant toute signature du contrat, d'un éventuel comportement agressif lors de précédentes saillies.

## **Article 3 – Durée de la saillie**

La durée est fixée à 5 jours (du 26/11/2024 à 30/11/2024).

# **PHOENIX AMSTAFF**

## **Article 4 – Conditions relatives à la saillie**

L'animal est entretenu dans le respect des conditions sanitaires, alimentaires et d'entourage.

La saillie est réalisée lorsque la partie chez laquelle se déroule la saillie constate au moins un accouplement effectif de l'étalon et de la chienne.

Ceci est un tableau concernant le nombre de chiots donné au propriétaire de l'étalon

Chiots	Propriétaire de l'étalon
0	0
1	0
2	0
3	1
4	1
5	1
6	2
7	2
8	2
≥9	3

## **Article 5 – Droit à l'image**

Le propriétaire de l'étalon s'oblige à fournir les photos de l'étalon pour la promotion de la portée. Il s'engage à accorder son autorisation quant à la diffusion des photos de l'étalon.

Il en est de même pour le propriétaire de la chienne qui fournit et autorise la diffusion des photos de la chienne et de la portée pour promouvoir l'étalon.

Fait à Antananarivo le 26/11/2024

Le propriétaire de l'étalon

Le propriétaire de la chienne